

Préoccupé par le projet de loi relatif à la fin de vie actuellement débattu, je me permets de vous écrire en tant que citoyen.

Cette loi touche à ce qu'il y a de plus essentiel dans notre société : la dignité humaine, la protection des plus fragiles et le sens même de la solidarité, c'est pourquoi je considère qu'il convient de s'y opposer.

On ne peut accepter les souffrances que peuvent traverser certaines personnes en fin de vie ainsi que les inquiétudes des familles. Toutefois, je crois que la réponse de notre société ne doit pas être d'ouvrir la possibilité de provoquer la mort délibérément, mais plutôt de renforcer l'accompagnement, les soins palliatifs, la présence humaine et le soutien médical et psychologique par des soins adaptés.

Beaucoup de nos concitoyens n'ont encore aujourd'hui qu'un accès limité aux soins palliatifs. Envisager une telle évolution législative serait mettre en danger beaucoup de patients. Il me semblerait juste et nécessaire de garantir partout en France un accompagnement digne, humain et apaisant pour les personnes malades et leurs proches.

Cette loi entraîne une rupture par rapport à la loi actuelle et crée, à terme, une forme de pression implicite sur la société et en premier lieu les personnes âgées, malades ou dépendantes, qui pourraient se sentir de trop ou devenir un poids pour leurs proches et pour la société.

Une société se mesure à la manière dont elle protège les plus vulnérables. La nouvelle loi permettrait peu à peu d'étendre cette « aide à mourir » par un geste létal, elle ouvre une brèche.

C'est pourquoi, je vous demande respectueusement de vous opposer à ce texte et de défendre une politique de santé fondée sur le soin, l'accompagnement et la fraternité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.